

---

# NORME INTERNATIONALE



4

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Documentation — Code international pour l'abréviation des titres de périodiques

Première édition — 1972-03-15

46

---

CDU 05 : 655.535.2 : 003.83

Réf. N° : ISO 4-1972 (F)

Descripteurs : abréviation, document, périodique, titre.

Prix basé sur 4 pages

## AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 4 (précédemment projet N° 1278) a été établie par le Comité Technique ISO/TC 46, *Documentation*.

Elle fut approuvée en juillet 1971 par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Irlande	Royaume-Uni
Allemagne	Israël	Suède
Belgique	Italie	Suisse
Danemark	Japon	Tchécoslovaquie
France	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Hongrie	Pays-Bas	U.S.A.
Inde	Pologne	
Iran	Roumanie	

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Portugal

Cette Norme Internationale annule et remplace la Recommandation ISO/R 4-1953.

Les règles contenues dans ce document s'appliquent à l'abréviation des titres de toutes les publications en série et de nombreuses publications non périodiques, y compris les monographies et les comptes rendus de réunions. Ces règles ont pour but de guider et d'aider les auteurs, correcteurs, bibliothécaires et autres personnes travaillant dans le domaine de l'information, lors de la préparation d'abréviations univoques et précises, à l'intérieur d'un cadre de référence donné, pour les titres de publications cités en notes, dans des références ou dans des bibliographies. Ces citations concernent les services d'analyse et d'indexation, les listes de références accompagnant les articles, ainsi que les dossiers publics ou privés, chaque fois qu'une identification de document est importante.

En raison des centaines de milliers de publications en série ou non périodiques citées en abrégé, du nombre de langues dans lesquelles ces textes sont écrits, des formes variées de l'enregistrement des titres de ces publications et de la diversité de formation intellectuelle des personnes utilisant ces abréviations, il est impossible d'établir des règles qui permettent, dans chaque cas, une reconstitution directe du titre original des publications citées sous forme abrégée. Un moyen de faciliter cette identification est d'encourager les auteurs et correcteurs utilisant dans leurs publications des abréviations de titres, à établir fréquemment, et à distribuer à leurs lecteurs des listes de titres abrégés avec les titres non abrégés correspondants.

L'objet de la présente Norme Internationale est de permettre de déterminer pour chaque titre une seule abréviation non ambiguë. Pour ce faire, il faut appliquer les règles énumérées, complétées par une liste d'abréviations normalisées des mots du titre. Grâce à cette méthode, deux titres différents n'auront pas la même abréviation, et une abréviation donnée ne représentera qu'un seul titre.

En vue d'assurer une utilisation effective de la présente Norme Internationale, des listes d'abréviations normalisées de mots contenus dans les titres de publications, en série ou non, doivent être disponibles (voir ISO/R 833 et ANSI/Z 39).

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 4:1972

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/84f0c724-23c2-4a94-bb5d-e8db06ba049a/iso-4-1972>

# Documentation – Code international pour l'abréviation des titres de périodiques

## 1 OBJET

La présente Norme Internationale a pour objet d'aider à l'établissement des abréviations de titres de publications en série ou non. Elle indique la forme la plus courte autorisée.

Elle n'est pas destinée à servir de guide pour l'établissement des fiches de collectivités auteurs ou de titres.

## 2 DOMAINE D'APPLICATION

2.1 Les règles de la présente Norme Internationale s'appliquent à l'établissement des abréviations de titres de publications en série ou non et éventuellement aux fiches de titres ou de collectivités auteurs utilisées dans les catalogues de bibliothèques.

### EXEMPLE :

Titre complet : Bulletin of the Canadian Geological Society

Abréviation apparaissant sur le document :

Bull. Can. Geol. Soc.

Abréviation apparaissant dans les catalogues de bibliothèques :

Can. Geol. Soc., Bull

2.2 Ces règles s'appliquent également à l'abréviation des titres de publications non périodiques, y compris les monographies et les comptes rendus de réunion. Elles peuvent être appliquées, éventuellement, aux collectivités auteurs et aux comptes rendus de conférences pris isolément.

## 3 DÉFINITIONS

3.1 **sigle** : Mot formé de la lettre initiale ou des lettres initiales de chacune des parties successives ou parties principales d'un terme composé.

3.2 **mot composé** : terme dont les éléments constitutifs sont eux-mêmes des mots, des formes combinées ou des affixes.

3.3 **contraction** : Abréviation d'un mot, d'une syllabe ou d'un groupe de mots, obtenue par la suppression d'une ou de plusieurs lettres à l'intérieur du mot.

3.4 **collectivité-auteur** : Organisme ou groupe de personnes responsables du contenu intellectuel ou artistique d'un ouvrage.

3.5 **nom de la collectivité** : Nom de l'organisme qui désigne l'auteur collectif.

3.6 **mot (ou terme) générique** : Mot ou expression décrivant un type de publication, par exemple : Rapport Annuel, Journal, Compte rendu, etc., ou un type d'organisme, par exemple : Faculté de Médecine, Institut, Société, etc.

3.7 **monographie** : Traité systématique et complet sur un sujet particulier, comprenant les volumes publiés périodiquement par une université ou une société; un volume peut contenir plusieurs monographies.

3.8 **périodique** : Publication en série paraissant, ou destinée à paraître indéfiniment, à intervalles réguliers ou déterminés, généralement plusieurs fois par an, et dont chaque livraison comprend des articles distincts, des récits ou autres écrits; les journaux qui relatent l'actualité en général, ainsi que les comptes rendus, documents ou autres publications éditées par des collectivités relatives à leurs réunions ne sont pas compris dans ce terme.

3.9 **titre secondaire** : Expression ajoutée au titre principal pour distinguer une partie séparée. Le paragraphe devrait être désigné par un chiffre ou une lettre complémentaire.

3.10 **publication en série** : Publication en livraisons successives portant une indication numérique ou chronologique et destinée à paraître indéfiniment. Ces publications en série comprennent les périodiques, journaux, publications annuelles telles que rapports, annuaires, mémoires, comptes rendus, actes, etc., publications de sociétés et collections numérotées.

3.11 **sous-titre** : Phrase explicative ajoutée au titre principal.

3.12 **titre** : Utilisé ici, le mot «titre», désigne le nom de la publication à abrégier, qu'elle soit périodique ou non. L'appellation à considérer est celle qui apparaît sur la couverture, sur la page de titre, au titre courant et au dos de la publication; on peut aussi considérer le nom figurant dans les catalogues de bibliothèques, c'est-à-dire le ou les mots de titres précédés ou suivis du nom de la collectivité-auteur responsable de la publication.

3.13 **troncature** : Abréviation d'un mot par suppression de lettres finales.

## 4 RÈGLES

### 4.1 Abréviations des mots

#### 4.1.1 Méthode

4.1.1.1 La méthode d'abréviation recommandée est la troncature, c'est-à-dire l'abréviation par suppression d'un

groupe continu de lettres (au moins deux) placées à la fin d'un mot. Les mots formés d'une seule syllabe ou de cinq lettres au plus ne doivent pas être abrégés, à moins qu'il ne s'agisse d'articles, de conjonctions, de prépositions ou de termes génériques, fréquemment utilisés et mentionnés dans ISO/R 833.

**4.1.1.2** L'abréviation par contraction, c'est-à-dire par suppression de lettres à l'intérieur d'un mot, est limitée aux mots mentionnés dans ISO/R 833.

**4.1.1.3** Un mot ne doit pas être abrégé en une seule lettre initiale à moins qu'une telle abréviation ne figure dans ISO/R 833.

#### 4.1.2 *Ordre des mots*

L'ordre des mots abrégés doit, sans exception, suivre l'ordre des mots tels qu'ils apparaissent sur la fiche titre choisie, avec toutefois les exceptions suivantes :

**4.1.2.1** Les titres et les noms de collectivités longs peuvent être abrégés, pourvu que le titre reste identifiable et que sa place dans une liste alphabétique complète ne s'en trouve pas modifiée.

**4.1.2.2** Les sous-titres sont supprimés.

#### 4.1.3 *Titres formés d'un seul mot*

Les titres formés d'un seul mot, articles non compris, ne sont jamais abrégés (les règles permettant de différencier les titres identiques formés d'un seul mot sont indiquées en 4.2.2).

#### 4.1.4 *Articles, conjonctions et prépositions*

Les articles, conjonctions et prépositions, sont généralement supprimés dans l'abréviation du titre, à moins que leur maintien sous une forme abrégée suivant l'usage n'aide à l'identification du titre abrégé.

Archiv für Philosophie — Arch f Phil  
Archives of Philosophy — Arch of Phil

**4.1.4.1** Lorsque le premier mot du titre est une préposition, cette dernière est maintenue dans l'abréviation :

EXEMPLE :

Correct : Vom Wasser

Incorrect : Wasser

**4.1.4.2** L'emploi du caractère «perluète» (&) pour «et», ou son équivalent dans d'autres langues, peut rendre plus claires les abréviations de titres.

EXEMPLE :

Titres complets : Journal of Mathematics and Physics  
Journal of Mathematical Physics

Titres abrégés : J. Math. & Phys.  
J. Math. Phys.

#### 4.1.5 *Utilisation des lettres majuscules*

La première lettre du premier élément de l'abréviation doit être une majuscule. Pour le reste de l'abréviation, on utilise des majuscules pour toutes les lettres ou pour la première lettre de chaque élément ou encore des minuscules, suivant l'usage.

EXEMPLE :

Correct :

Archives of Internal Medicine — Arch Intern Med  
— ARCH INTERN MED  
Archiv für klinische Medizin — Arch klin Med  
Archives de Médecine navale — Arch Med nav  
Archivos de medicina interna — Arch med intern

Incorrect :

Archivos de medicina interna — arch med intern

#### 4.1.6 *Ponctuation*

##### 4.1.6.1 *Point*

Un point et un espace, ou un espace seul, peuvent être utilisés entre chaque mot abrégé d'un titre. A moins que l'utilisation du point ne soit complètement abandonnée, celui-ci est nécessaire après chaque abréviation, même si la lettre finale du mot est maintenue.

EXEMPLES :

Canadian Pharmacy Journal

Correct : Can. pharm. j.

Can Pharm J

Can pharm j

CAN. PHARM. J.

CAN PHARM J

Deutsche Schwesternzeitung

Correct : Dtsch. Schwesternztg.

Dtsch Schwesternztg

Incorrect : Dtsch. Schwesternztg

##### 4.1.6.2 *Virgule*

**4.1.6.2.1** Dans l'abréviation d'une fiche collectivité-auteur, une virgule doit être utilisée pour séparer la collectivité-auteur principale de la collectivité secondaire et le ou les mots génériques du titre de la collectivité-auteur. Si l'ordre des mots abrégés suit l'ordre des mots du titre original, les virgules ne sont pas utilisées.

**4.1.6.2.2** Une virgule doit être utilisée pour séparer l'abréviation du titre principal de l'abréviation d'une section, d'une série ou d'un titre secondaire (voir également 4.2.4).

EXEMPLE :

Titre complet : Memoirs of the Faculty of Science,  
Kyushu University, Series D.

Titre abrégé : Mem. Fac. Sci., Kyushu Univ., Ser. D.

#### 4.1.6.3 Autres signes de ponctuation

D'autres signes de ponctuation peuvent être utilisés pour plus de clarté.

#### 4.1.7 Signes diacritiques

Les signes diacritiques peuvent être supprimés dans les abréviations de titres. Lorsqu'ils sont supprimés, l'orthographe ne doit pas être modifiée pour indiquer leur présence dans le titre original. Si, cependant, on décide de modifier l'orthographe des mots contenant des signes diacritiques, cette pratique doit être clairement indiquée aux utilisateurs des abréviations en question.

#### 4.1.8 Symboles

Les symboles apparaissant dans le titre original doivent être maintenus tels quels dans l'abréviation du titre.

EXEMPLE :

Titre complet : Metall-Reinigung + Vorbehandlung

Titre abrégé : Metall-Reinig. + Vorbehandl.

#### 4.1.9 Pluriels

L'abréviation du singulier d'un mot est également utilisée pour la forme du pluriel, sauf lorsque le pluriel doit être indiqué afin d'éviter une mauvaise interprétation d'une abréviation.

Dans ce cas, la dernière lettre du pluriel du mot est ajoutée à l'abréviation de la forme du singulier.

Les terminaisons du pluriel sont maintenues dans les mots <sup>nom</sup> abrégés.

#### 4.1.10 Mot composé

N'abrégier que le dernier élément d'un mot composé, à moins qu'il n'y ait un trait d'union; dans ce cas, abrégier chaque élément selon ISO/R 833, en retenant le trait d'union et en ne laissant pas d'espace après le ou les points à l'intérieur du mot composé.

EXEMPLE : Mot composé ne comprenant pas de trait d'union

Nachrichtenblatt

Correct : Nachrichtenbl.

Incorrect : Nachr.-bl.

EXEMPLE : Mot composé avec trait d'union

Technisch-industrielle Rundschau

Correct : Tech.-ind. Rundsch.

Incorrect : Tech.Ind..Rundsch.  
Technisch-ind. Rundsch.  
Techind. Rundsch.

## 4.2 Précisions

### 4.2.1 Abréviations de mots

4.2.1.1 La même abréviation ne doit pas être utilisée pour des mots qui n'ont aucun rapport entre eux.

EXEMPLE : Ind.

est correct pour : Industrie ou Industriel, mais

est incorrect pour : Indes, Indiana, Indigency ou Indigo,

sauf lorsqu'une même abréviation, dans l'usage courant, représente deux mots sans liaison *et* que ces mots font partie d'un nom de personne ou de lieu.

EXEMPLES :

Titres complets : Wall Street Journal

Saint Louis Quarterly

Titres abrégés : Wall St. J.

St. Louis Q.

4.2.1.2 On ne doit pas employer plusieurs abréviations différentes pour représenter le même mot.

EXEMPLE : International

Abréviation correcte : Int.

Abréviation incorrecte : Intern.

Int'l

### 4.2.2 Abréviations de titres

4.2.2.1 On doit distinguer les abréviations de titres identiques ou expliciter les abréviations courtes et ambiguës en indiquant entre parenthèses, après l'abréviation du titre, le lieu de publication abrégé. Le lieu de publication peut être, selon le cas, un pays, une subdivision politique d'un pays (par exemple : état, département, canton, commune) ou une ville. On doit donner la préférence à la subdivision la plus importante. Dans le cas où une même abréviation apparaît pour des titres de périodiques dont la publication se rattache à la même subdivision, on doit indiquer un lieu de publication plus caractéristique.

EXEMPLE :

Annales de Physique

Correct : Ann. Phys. (Fr.)

Incorrect : Ann. Phys.

Annals of Physics

Correct : Ann. Phys. (US)

4.2.2.2 On doit utiliser le nom de l'organisme responsable de la publication, abrégé selon les règles de la présente Norme Internationale, plutôt que le nom de lieu, comme identification supplémentaire si ce dernier ne permet pas de distinguer entre des abréviations contradictoires ou si le nom de l'organisme semble faciliter l'identification.

**4.2.2.3** On ne doit pas différencier les abréviations de titres identiques en utilisant ou non les lettres majuscules et la ponctuation, ou en laissant certains titres ou mots non abrégés lorsque des abréviations pour ces mots sont prévues dans ISO/R 833.

**4.2.3** *Sigle, groupe d'initiales, groupe de lettres*

Un sigle ou un groupe d'initiales ou de lettres dans un titre doivent être conservés intacts dans le titre sous leur forme abrégée et doivent toujours être représentés en majuscules. Lorsqu'un sigle ou un groupe de ce type représente le nom d'un organisme et qu'il est nécessaire d'expliquer ou de distinguer l'abréviation du titre, on doit rétablir la signification du sigle ou du groupe, l'abrégé selon les règles de la présente Norme Internationale et l'ajouter au titre entre parenthèses comme il est indiqué en 4.2.2.2.

EXEMPLE :

AEG Mitteilungen (Allgemeine Elektrizitäts-Gesellschaft)

Correct : AEG Mitt. (Allg. Elek. Ges.)

Incorrect : AEG (Allg. Elek. Ges.) Mitt.

La règle ci-dessus peut ne pas être appliquée lorsque les noms des organismes sont couramment utilisés sous leur forme de sigles, de groupe d'initiales ou de lettres.

**4.2.4** *Sections et séries*

Lorsqu'une publication paraît en plusieurs sections ou séries différenciées par un nom, un numéro ou une lettre, il faut introduire cette indication dans l'abréviation. Les abréviations des termes génériques tels que Partie, Section, Série, etc. n'ont pas à être retenues dans l'abréviation du titre si elles ne sont pas nécessaires à l'identification de ce titre.

EXEMPLES :

Annales Scientifiques de l'Université de Besançon, Géologie

Correct : Ann. Sci. Univ. Besançon, Géol.

Incorrect : Ann. Sci. Univ. Besançon

Annales Scientifiques de l'Université de Besançon, Physique

Correct : Ann. Sci. Univ. Besançon, Phys.

Incorrect : Ann. Sci. Univ. Besançon.

Journal of Botany, Section A

Correct : J. Bot., A

J. Bot., Sect. A

Incorrect : J. Bot.

Journal of Botany, Section B

Correct : J. Bot., B

J. Bot., Sect. B

Incorrect : J. Bot.

Il n'est pas nécessaire d'abrégé un titre secondaire en plus du titre principal lorsque la section en question est différenciée par un numéro ou une lettre.

EXEMPLE :

Titre complet : Journal of Polymer Science, Part A-1  
Polymer Chemistry

Titre abrégé : J. Polym. Sci., A-1

**4.2.5** *Editions différentes*

Lorsqu'une publication paraît en plusieurs éditions, chacune avec un titre abrégé identique, ceci est précisé entre parenthèses, après l'abréviation du titre, à l'aide d'une expression appropriée et abrégée selon les règles de la présente Norme Internationale.

EXEMPLE :

Impact, Science et Société (French Edition)

Impact of Science on Society (English Edition)

Correct : Impact Sci. Soc. (Fr. Ed.)

Impact Sci Soc (Engl Ed)

Incorrect : Impact Sci Soc

Impact Sci. Soc.

**4.2.6** *Noms propres dans les titres*

Lorsque le titre d'une publication contient un nom de personne, ce nom doit être maintenu dans l'abréviation et tous les autres mots du titre doivent être abrégés selon les règles de la présente Norme Internationale. L'utilisation du nom de famille et d'un terme générique dans l'abréviation du titre n'est pas suffisante; l'abréviation doit être faite sur l'ensemble du titre.

EXEMPLE :

Robert A. Welch Foundation Research Bulletin

Correct : Robert A. Welch Found. Res. Bull.

Incorrect : Welch Found. Res. Bull.

Found. Res. Bull.

**4.3** *Translittération*

Les titres écrits dans des alphabets autres que l'alphabet latin doivent être translittérés en caractères latins conformément aux documents énumérés ci-dessous, puis abrégés conformément aux règles de la présente Norme Internationale.

**RÉFÉRENCES**

- 1) ISO/R 9, *Système international pour la translittération des caractères cyrilliques slaves.*
- 2) ISO/R 233, *Système international pour la translittération des caractères arabes.*
- 3) ISO/R 259, *Translittération de l'hébreu.*
- 4) ISO/R 833, *Abréviations de noms génériques dans les titres de périodiques.* (Revision en préparation.)
- 5) ISO/R 843, *Système international pour la translittération des caractères grecs en caractères latins.*
- 6) ANSI/Z 39 : Centre National des Abréviations de Mots Contenus dans les Titres de Périodiques, (NCPTWA), *Liste des abréviations de mots.*

**NORME INTERNATIONALE ISO 4**

ISO 4-1972 (F)  
ERRATUM  
Mai 1972

**Documentation – Code international pour l'abréviation des titres de périodiques**

Première édition – 1972-03-15

**ERRATUM**

46

*Page 2*

Paragraphe 4.1.5, deuxième phrase : Introduire le mot «ou» avant «suivant».

*Page 3*

Paragraphe 4.1.9, dernier alinéa : Introduire le mot «non» avant «abrégés».

---

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 4:1972

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/84f0c724-23c2-4a94-bb5d-e8db06ba049a/iso-4-1972>